

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL CONSULTATIF D'INSTITUT
5 JUIN 2023
14h-16H
(PRESENTIEL ET DISTANCIEL)

Table des matières

Membres avec voix délibérative	1
Membres avec voix consultative	1
1. Informations de la Direction	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23/01/2023	4
3. Vie de l'Institut	4
• Ressources humaines : départs retraites 2023	4
• Convention partenariale du projet académique	4
• Partenariats : bilan des conventions	4
• Fermeture d'été du site de Digne	5
4. Formation	5
• Contrat d'objectifs et de moyens	5
• Dossier d'accréditation 2024	6
• Enseignements Hors Maquettes 2023-2024	7
• Modifications des M3C (Modalités de contrôle des connaissances et des compétences)	7
5. Recherche et innovation	9
• Campagne accueil enseignants chercheurs invités 2024	9
• Bilan annuel des mobilités des étudiants et des enseignants	9
6. Questions diverses	9
Annexes	10

Présents

Membres avec voix délibérative

Présent.e.s : Mesdames et Messieurs Hélène ARMAND ; Isabelle ARTIGUES ; Véronique AUGÉ ; Dainthai BACCAM ; Marie-Laure BARBIER ; Isabelle BEURROIES ; Patrice BONNET ; Jérémy CASTERA ; Nicolas FLAVIER ; José FOUQUE ; Patrice LAISNEY ; Isabelle MAGNI ; Valérie MAILHES ; Georges MERLE ; Nathalie MIKAILOFF ; Valérie MUNIER ; Noémie OLYMPIO ; Valérie PIERNAS-LEOMAGNO ; Julie VEYRINQUE.

Représenté.e.s : Mesdames et Messieurs Oänna BALLY-LENOIR par Dainthai BACCAM ; Laurence BALY par Patrice LAISNEY ; Jeanne CADIEUX par Hélène ARMAND ; Jean-Charles CHABANNE par Valérie MUNIER ; Bernard CHIROL par Véronique AUGÉ ; Laurence ESPINASSY par Patrice BONNET ; Isabelle ROOS par Georges MERLE ; Pascal TERRIEN par Nathalie MIKAILOFF ; Olivier VORS par Marie-Laure BARBIER ; Rachid ZAROUF par Jérémy CASTERA.

Excusé.e.s : Mesdames et Messieurs Virginie BABY-COLLIN ; Didier BARD ; Fatima CHNANE DAVIN ; Lionel DANY.

Membres avec voix consultative

Présent.e.s : Mesdames et Messieurs Solenne ALBERTINI ; Isabelle BAUMANN ; Malek BOUZID ; Pascale BRANDT-POMARES ; Martine CONIO ; Alexandra GRANDGEORGE ; Delphine JOSEPH ; Christine LE MERO ; Frédéric LETERME ; Serge MAZEAU ; Stéphanie METZ ; Marie-Emmanuelle PEREIRA ; Nathalie REZZI ; Sabine ROPARS ; Chantal SERGENT ; Maxime TRAVERT ; Anaïs TREMEGE ; Vincent VALERY représenté par Noémie SCHLUMBERGER.

Excusé.e.s : Mesdames et Messieurs Fabienne BRIERE ; Alice DELSERIEYS PEDREGOSA ; Claire ENEA-DRAPEAU ; Sandrine ESCHENAUER ; Beate HOSCHEK-LEMESLE ; Karine ISAMBARD ; Nicolas MASCRET ; Magali ROBAGLIA ; Jessyca TRETOLA ; Lionel VALLUY-ANDRE.

1. Informations de la Direction

Pascale BRANDT-POMARES : Point préoccupant qui met à mal le fonctionnement de l'Inspé : une partie du personnel enseignant que nous savons très impliqués et dont certains assument des responsabilités se trouvent dans une situation complexe en étant les « grands oubliés » de la revalorisation des primes proposée par le gouvernement. Les retombées de cette situation dont ils ne sont absolument pas responsables posent un problème à toute la communauté de l'Inspé. Demande de prise de parole sur le sujet.

Frédéric LETERME : Tout d'abord, merci d'avoir accepté que l'on porte à l'ODJ le sujet que je vais aborder. Il a pour objet d'informer l'ensemble des membres du CCI de la mobilisation en cours à l'échelle nationale et plus spécifiquement pour nous à l'échelle locale des enseignants/CPE du premier et du second degré affectés dans le supérieur (ES). Cette mobilisation a comme origine la rupture de l'équité de traitement au niveau des primes d'enseignement entre les enseignants/CPE du premier ou du second degré affectés dans le supérieur (ES) et les enseignants-chercheurs. Rupture d'équité créée par le décret de 2021 instituant le RIPEC, (Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs) régime indemnitaire dont nous sommes exclus. Nous avions avant cela une même prime d'enseignement supérieure.

Par ailleurs, nous sommes également exclus des mesures annoncées de « revalorisation du métier d'enseignant » qui ne concernent que les enseignants et CPE affectés dans le premier et second degré et non les enseignants du supérieur.

De plus, il vient d'être décidé par le MEN de nous retirer un accès facilité à la classe exceptionnelle pour exercice dans l'enseignement supérieur dès 6 ans d'ancienneté avec la suppression des viviers.

Pour remédier à cette situation inéquitable, injuste - et parallèlement à l'action d'autres organisations - une association des enseignants.e.s du supérieur, le Collectif 384, a été créée à l'échelle nationale. Elle n'est pas politisée, ni liée à un quelconque syndicat, ce sont simplement les ES qui ont décidé d'agir ensemble pour se faire entendre et faire reconnaître leur statut et leur spécificité, simplement pour faire reconnaître leur travail et ne pas être oubliés.

Ce collectif a déjà le soutien à l'échelle nationale du réseau des Inspé, de France université et à l'échelle locale de notre président Eric Berton comme vous le savez sans doute. Cependant cela ne semble pas suffire, malheureusement.

Il a donc été décidé de réaliser des actions pour se faire entendre et pour faire pression sur les ministères (Recherche et EN). Dans de nombreuses universités, composantes, Inspé, ... les enseignants se mobilisent (Démission de leur postes, arrêt des responsabilités, non gestion de parcours sup,...).

On souhaitait informer le conseil qu'au niveau de notre Inspé :

-Une forte mobilisation des E.S s'est créée

-La majorité des E.S qui ont une charge de responsabilité ont annoncé leur démission de leurs responsabilités à la rentrée. On parle de responsables de parcours, de chargés de missions, d'adjoint à la mention, de pilote d'UE, de pilote de formation

Cela signifie que ces enseignants terminent la gestion de l'année en cours, mais qu'ils refusent de s'occuper de l'organisation de la prochaine rentrée universitaire qui démarre dès à présent. (Candidature mon master, EDT, recrutement des alternants...).

-Également, une très large majorité des enseignants chercheurs de l'Inspé ont signé une lettre de soutien à ce mouvement.

-Nous avons été reçus par la direction et avons demandé de transmettre un courrier à l'attention du président de l'université et du recteur.

-Nous allons multiplier les actions pour nous faire entendre au niveau national.

Le Collectif 384 a été reçu au Ministère le 24 Mai et a pu exposer longuement ces éléments. Des pistes ont été évoquées mais aucune réponse concrète n'a été apportée pour le moment. Il est prévu que le 12 juin, le collectif (le Président et Vice-Président) soit reçu par la conseillère Éducation de l'Élysée.

Nous regrettons bien évidemment d'avoir eu à faire un tel choix mais il est nécessaire pour faire entendre notre voix.

Pascale BRANDT-POMARES : Un courrier a été envoyé à *inspé-tous* exprimant clairement ma position, laquelle va dans le sens de celle prise par le Président.

Véronique AUGÉ : Nous avons conscience de l'impact de ces actions sur tous les personnels et notamment les personnels administratifs. Elles ont été décidées au niveau national. Ce choix permet de montrer que notre action, notre place dans l'institution est importante. Le collectif a besoin que cette information soit relayée : nous devons montrer

que l'institution a du mal à fonctionner sans nous. Les enseignants - chercheurs de l'Inspé ont apporté tout leur soutien à ce mouvement. Nous avons besoin du soutien de tous pour signifier que la rentrée ne pourra pas se passer dans de bonnes conditions si nous ne sommes pas entendus.

Pascale BRANDT-POMARES : J'ajoute que dans ma responsabilité de directrice je ne ferai pas peser sur d'autres personnels le travail qui ne sera pas fait. Si nous n'arrivons pas à honorer nos engagements, dont acte. Si nous devons prendre des mesures pour réduire notre marge de manœuvre, je serai dans l'obligation de le faire.

Isabelle MAGNI : Combien êtes-vous à l'Inspé dans cette situation ?

Frédéric LETERME : Nous n'avons pas de chiffre exact. Nous sommes au moins 35 dans le collectif.

Véronique AUGÉ : Il faut distinguer les enseignants qui sont à temps plein (le nom « 384 » correspond aux 384 heures pour les enseignants issus du 2nd degré qui travaillent à l'université). Les temps-partagés ont les mêmes contraintes et s'ajoutent à la liste des concernés : plus de 80 enseignants et 23 à mi-temps partagés.

Valérie MUNIER : Merci de partager l'iniquité que ce nouveau fonctionnement du RIPEC génère, ainsi que la manière dont vous vous associez au mouvement national pour essayer de changer les choses. Nous ne pouvons qu'espérer que cette action nationale permettra de réduire cette iniquité.

Pascale BRANDT-POMARES : Il y a beaucoup de choses qui se jouent pour l'Inspé en ce moment.

- Concernant le renouvellement du mandat de direction de l'Inspé : le poste du directeur de l'Inspé a été publié. Le recrutement du futur directeur ou de la future directrice est en cours.

- De manière concomitante, la préparation de la nouvelle accréditation est déjà largement en marche pour toute l'université puisque l'HCERES a fini son évaluation. Nous sommes en phase de rédaction de la future accréditation. Belle dynamique au sein de l'université car ce que nous avons mis en place depuis plusieurs années s'étend à d'autres composantes. L'approche parcours qui met l'accent sur le développement des connaissances et des compétences des étudiants est en train de s'amplifier. Cette accréditation implique également que les statuts et le règlement intérieur soient revus pour être en phase avec le fonctionnement de l'Inspé. Les textes sont à l'étude auprès de la DAJI.

- L'élaboration de la future convention entre l'Académie et l'Inspé dans un partenariat renforcé est également en cours.

- Les élections pour les futures instances se tiendront les 13 et 16 octobre 2023.

- Evolution des Statuts et du Règlement intérieur : nous avons évoqué que le CCI redevienne, comme les textes nous y invitent, un COSP (Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique). Le CCI serait donc remplacé par une autre instance, celle qui est obligatoire. Le souhait de la direction est de faire fonctionner ce COSP avec autant d'invités qui le souhaiteront. Nous conservons le CI comme instance décisionnelle.

Comme vous pouvez le constater, les changements sont nombreux.

Valérie MUNIER : Effectivement, dans la plupart des Inspé il n'y a pas de CCI mais un COSP. Je trouve intéressant d'avoir un COSP élargi avec un certain nombre d'invités car l'espace de discussion au sein du CCI est important. Un des grands intérêts du CCI est de pouvoir discuter collectivement en amont du CI. Cela permettra de ne pas multiplier les réunions qui rassemblent des acteurs qui entendent plusieurs fois la même chose et par conséquent d'éviter leur désengagement de certaines réunions.

Patrice LAISNEY : Information sur les journées d'accueil qui se tiendront sur les 4 sites de l'Inspé aux dates suivantes :

- le 7 septembre sur Digne,
- le 8 septembre sur Avignon,
- le 11 et le 12 septembre sur Aix,
- le 14 et le 15 septembre sur Marseille.

Nous conservons le même type d'organisation que l'année dernière.

Pascale BRANDT-POMARES : A propos de ces journées d'accueil, nous souhaitons remercier tous les partenaires impliqués dans la réussite de leur organisation. L'objectif est d'offrir à tous les étudiants la possibilité de rencontrer tous les acteurs qui peuvent les aider dans leur futur métier : bibliothèques, éditeurs, organisations syndicales, partenaires historiques. Ces échanges sont très appréciés. Nous avons mis en place pour la première fois l'année dernière un dispositif de marrainage/parrainage qui a eu beaucoup de succès et qui prend de l'ampleur au niveau de l'université dans son entier pour les étudiants et

pour les personnels nouvellement recrutés. Ce dispositif était jusque-là compliqué à organiser en raison de la difficulté à matérialiser le continuum de formation entre le M1 et le M2.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2023

Le projet de PV de la séance du 23 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

1 abstention : Isabelle Artigues car absente au CCI du 21 janvier.

3. Vie de l'Institut

• Ressources Humaines : départs retraites 2023

Isabelle BAUMANN :

Pour les BIATSS

7 départs à la retraite dont 5 au pôle formation :

- Chantal LEGOUHY (Aix) le 24 août ;
- Louise BUFFET (Marseille) le 1^{er} septembre ;
- Christine DELABRE (Aix) le 1^{er} septembre ;
- Sylvie MARTINEZ (Marseille) le 1^{er} octobre ;
- Danielle PICCA (service logistique – Aix) le 1^{er} octobre ;
- Pascale GERBAIL (chargée de mission auprès de Pascale Brandt-Pomares) le 1^{er} octobre ;
- Lydie FERREOL (Marseille) le 1^{er} novembre.

Pour les enseignants

2 départs : Isabelle ARTIGUES le 1^{er} septembre et Christiane HACCOUN le 1^{er} octobre.

Pascale BRANDT-POMARES : A préciser que les départs qui n'étaient pas connus au moment de la campagne d'emplois et qui créent des besoins en formation font l'objet d'un travail par l'équipe de direction, en particulier par Laurence ESPINASSY, en étroite collaboration avec la DRH AMU, pour identifier comment pallier ces besoins avec l'accord du Rectorat (recruter des enseignants en temps partagé, par exemple).

• Convention partenariale du projet académique

Pascale BRANDT-POMARES : La Convention partenariale fait l'objet d'un travail effectué par un groupe de travail organisé en amont du Directoire (GT Directoire). Ce travail permet de repartir de la Convention existante et de reposer les bases du partenariat entre le Rectorat et plus généralement l'Académie. Nous évoquons les directions départementales qui sont adjointes au Recteur et revoyons toutes les conditions de mise à disposition de formateurs dits « de terrain », ainsi que le périmètre des formations prises en charge par l'Inspé. Toutes ces considérations sont revues pour l'élaboration de cette Convention qui sera annexée au dossier d'accréditation et fera l'objet du Directoire qui se tiendra le 15 juin prochain. Il n'y aura pas de changements majeurs, il s'agit plutôt de renforcer le partenariat. Il est nécessaire de préciser que la future Convention ne sera plus faite avec les mêmes partenaires puisque Avignon Université sort du partenariat.

Nicolas FLAVIER : Lors du précédent CCI des pistes sur l'impact de ce retrait d'Avignon Université avaient été évoquées, en particulier sur les formations du 2nd degré à Avignon. La réflexion a-t-elle avancé ? Comment ces formations vont-elles se répartir ?

Pascale BRANDT-POMARES : Au vu du contexte actuel évoqué en début de Conseil, nous ne sommes pas en capacité d'avancer sur cette réflexion.

• Partenariats : bilan des conventions

Patrice LAISNEY : (cf. Présentation en Annexe 1)

Valérie MUNIER : La réflexion amorcée est intéressante ; nous sommes effectivement face à de futurs enseignants et un des enjeux consiste à développer leur réflexivité. Est-ce le cas pour tous les partenariats ?

Patrice LAISNEY : C'est le cadre qui est donné à toutes les associations. A partir du moment où les associations se sont portées volontaires pour être dans l'UE3 (pour faire partie des propositions faites aux étudiants), elles se présentent à tous les étudiants qui ont choisis cette UE en début d'année. Les étudiants choisissent une de ces associations et sont ensuite invités à rendre compte des actions menées et à expliquer comment cela leur a permis de développer des attendus. C'est une forme d'écrit réflexif dans la mesure où on

leur demande de se questionner a posteriori sur les actions menées, en quoi elles ont permis de développer le métier d'enseignant.

Pascale BRANDT-POMARES : Un partenariat récent a été signé entre l'Université et l'Académie de Guyane ; un concept original en termes de décentralisation et d'expérimentation en lien avec les valeurs de l'école de la République.

Patrice LAISNEY : Ce projet fera sans doute l'objet d'une présentation sur un temps plus long. Des étudiants pourront être accueillis sur le territoire guyanais dans le cadre d'une convention.

Pascale BRANDT-POMARES : Cette convention ouvre la possibilité à nos étudiants de partir un an pour découvrir et exercer en Guyane le métier d'enseignant (en tant que contractuels pour les étudiants entre le M1 et le M2) et pour apporter une forme de soutien sur le territoire guyanais. Ces possibilités sont ouvertes à tous les étudiants d'AMU, mais elles ont plus de sens concernant l'Inspé par rapport à l'enseignement. Il est nécessaire de diffuser largement cette information auprès des étudiants. Concernant les détails et les termes exactes de la convention, se rapprocher de Jean-Louis MORO, Vice-Président à la vie étudiante.

Nathalie REZZI : Un étudiant qui ferait ce choix serait par conséquent en césure entre son M1 et son M2 ?

Pascale BRANDT-POMARES : Nous devons préciser ce point, mais ce serait possible à presque tous les niveaux, car les besoins sont très importants. La convention prévoit de faciliter le processus afin que tous les étudiants qui ont envie de partir puissent le faire. Il s'agira sans doute d'une année de césure. Il faut vérifier les détails de la convention.

La Guyane est un territoire français et pour autant en termes d'expérience vécue, de multiculturalité et d'expérience professionnelle, il y a une richesse infinie. C'est un territoire difficile qui donne tout son sens à l'action que nous entreprenons et cela peut être très intéressant pour des jeunes personnes d'aller le découvrir.

Valérie MUNIER : Il y a une réelle urgence à diffuser ces informations, notamment au niveau du rectorat car les étudiants sont susceptibles de candidater sur des postes d'alternants.

- **Fermeture d'été du site de Digne**

Isabelle BAUMANN : Comme les années précédentes, le site de Digne nous a sollicité pour obtenir l'autorisation d'une fermeture anticipée le 13 juillet au soir (réouverture à la même date que les autres sites, le 21 août). L'ensemble des autres structures (la BU, Réseau Canopé et Campus Connecté) fermeront également le 13 juillet au soir.

La fermeture anticipée du site de Digne est adoptée à l'unanimité.

4. Formation

- **Contrat d'objectifs et de moyens**

Patrice BONNET : (Cf. présentation en Annexe 2)

Nous avons été reçus par la Vice-Présidence Formation le 3 mai dernier pour échanger sur le COM et notre politique pour la prochaine accréditation.

Nous avons eu quelques points d'échange concernant l'approche par compétences, le travail par blocs de compétences et le lien que nous allons faire avec la formation continue universitaire (reprise d'études, alternance, apprentissage). Nous avons également échangé sur les moyens car nous devons les mettre en perspective avec le projet de formation. Dans notre projet il y a le Master MEEF, mais aussi d'autres éléments que nous devons prendre en compte : notre contribution à la formation continue des enseignants de l'éducation nationale du 1^{er} et du 2nd degré ainsi que la perspective d'ouverture d'une nouvelle licence dès la rentrée 2024.

Pascale BRANDT-POMARES : Les universités et AMU vont être amenées à mettre en place un COMP (Contrat d'objectifs et de moyens pluriannuel). Cela concernera tous les aspects de l'université et la contractualisation avec le ministère. Pour l'instant le COM ne concerne pour l'Inspé que la formation ; c'est une volonté de la vice-présidence formation.

Nicolas FLAVIER : Comme vous avez évoqué la formation continue des enseignants, est-ce que le rectorat a annoncé à l'avance le nombre de stagiaires en formation à 50% qui seront formés à l'Inspé ?

Pascale BRANDT-POMARES : Il ne s'agit pas de la formation continue, cela relève du DIU. Nous n'avons pas encore le nombre de stagiaires.

- **Dossier d'accréditation 2024**

Patrice BONNET : (Cf. présentation en Annexe 3).

Nous avons souhaité distinguer le COM du dossier d'accréditation car si le COM nous permet d'entrer dans l'accréditation de l'université, nous avons un dossier d'accréditation singulier à l'Inspé. Nous l'avons reçu au mois d'avril, ce qui nous a ralenti dans la construction du COM et de la stratégie. Ce dossier est spécifique pour accréditer les Inspé à la délivrance du master MEEF dans les 4 mentions. Il nous faudra le faire remonter accompagné des annexes et des maquettes de formation avant le mois d'octobre 2023.

Nous avons organisé des réunions ouvertes au mois de mai de manière à pouvoir échanger et discuter des axes politiques qui déterminent notre projet d'Inspé. Nous avons ouvert un espace de partage et d'échanges sur AMETICE où nous avons déposé le COM et un certain nombre de documents pour alimenter la réflexion.

Valérie MUNIER : Il est important que ce soit une démarche collective et que les équipes s'impliquent dans ce dossier d'accréditation qui engage sur une longue durée. Il semble que ce dernier s'inscrive dans la continuité des orientations du précédent contrat. Il n'y a pas de rupture forte mais des principes affirmés. J'imagine qu'il y a eu des bilans des mises en œuvre de l'approche par compétences (APC, « marque de fabrique » de l'Inspé d'Aix-Marseille, précurseur sur son déploiement).

Patrice BONNET : Nous n'avons pas finalisé les bilans car nous n'étions pas dans l'évaluation HCERES. Pour rappel, nous finissons le 1^{er} cycle de la réforme. Nous avons réalisé un premier bilan sur la première partie de l'APC depuis 2018 ; sur la deuxième partie nous avons avancé sur une déclinaison au travers d'attendus de formation (résultats d'apprentissage). Les bilans remontent par les CPER, ainsi que par les réunions avec les délégués des étudiants organisées par Patrice LAISNEY pour identifier les points saillants sur lesquels nous devons porter notre regard. Ces points dans l'APC sont souvent redondants : les indicateurs de progressivité dans l'acquisition des différents paliers de développement. Corrélativement pour les étudiants ces indicateurs d'évaluation ou de réussite leur permettent de se positionner.

Dans l'ensemble, les étudiants sont assez satisfaits de cette APC, de la manière dont elle se construit. Il y a encore des ajustements à faire sur le suivi de l'étudiant. Un autre grand dossier concerne l'Eportfolio (porté par Patrice LAISNEY), qui est incontournable pour travailler sur une APC. Nous devons nous outiller : l'outil KARUTA est en cours de déploiement, expérimenté à la rentrée nous devons pouvoir le généraliser pour la prochaine accréditation dès 2024 sur l'ensemble des parcours. L'idéal serait donc d'avoir ce lien entre KARUTA et l'évaluation des attendus, et ce directement ; ce que nous ne pouvons pas faire avec l'outil actuel (e-folio).

Pascale BRANDT-POMARES : La situation ne nous a pas permis de conduire une évaluation telle que nous l'aurions souhaité. Dans une démarche d'amélioration continue, nous nous sommes trouvés empêchés avec une accréditation 2018 qui a été suspendue par la réforme. Nous avons pu mettre en place cette réforme en nous appuyant sur la philosophie que nous avons anticipé avec le déploiement de l'APC (qui est devenue obligatoire dans le cadre de cette même réforme). Les changements techniques ont été source de beaucoup de modifications, de déstabilisations et d'arrêt d'un processus qui aurait dû aller jusqu'à son terme, jusqu'à l'évaluation. Cela n'a pas pu être fait. Evidemment, la mise en œuvre de la réforme en 2020 ne pouvait pas donner lieu à une évaluation en 2022. Nous faisons ce constat : nous devons avancer sans pouvoir nous appuyer sur des éléments tangibles d'évaluation qui nous permettraient d'être plus assurés de notre démarche. Nous restons quoiqu'il arrive très à l'écoute et très attentifs à toutes les remontées pour essayer de réguler et de continuer à avancer.

Patrice BONNET : Les grands axes dans lesquels nous nous engageons s'inscrivent dans une continuité, même si des ajustements sont nécessaires. Il n'y aura pas de rupture ni de grands changements sur l'accréditation 2024. Sur la mention 4, nous conduisons un travail de réflexion dans le cadre de l'accompagnement par le dispositif TIGER-TFR pour donner plus de lisibilité aux maquettes sur lesquelles nous n'avons peut-être pas suffisamment travaillé en 2020. Nous avons aujourd'hui plus de temps pour la réflexion. Nous avons également une mention qui a été dynamisée par un nouveau parcours (ingénieur pédagogique numérique). Beaucoup d'éléments nous permettent de travailler. Sur les mentions 1,2 et 3 nous sommes relativement contraints par les règles et par la loi, il nous faut donc trouver des dispositifs qui soient les plus souples possibles et

qui nous permettent d'avancer et d'ajuster. Ce n'est pas une remise en question de l'ensemble de l'offre de formation et des maquettes.

Pascale BRANDT-POMARES : Pour la nouvelle accréditation, l'université a mis en place un cadrage des maquettes, voté en CFVU. Patrice BONNET a participé à son élaboration au travers des réunions hebdomadaires organisées par la Vice-Présidence Formation. L'Inspé aura beaucoup contribué à l'élaboration des niveaux auxquels les composantes s'engagent dans l'APC.

Les 3 niveaux retenus :

1. Niveau légal : toutes les maquettes universitaires doivent être établies en BCC (bloc de connaissances et de compétences) ;
2. Une partie de la formation est établie en APC / approche parcours (parcours personnel de l'étudiant) ;
3. Toute la formation proposée par la composante est déployée par l'APC.

L'objectif pour l'accréditation qui suivra : atteindre un niveau 3 pour l'ensemble des composantes.

- **Enseignements Hors Maquettes 2023-2024**

Patrice BONNET : (cf. présentation en Annexe 4)

Pascale BRANDT-POMARES : A l'avenir, la question des heures d'EQS et des HETD se posera à partir de la définition du service enseignant qui devrait être spécifiée au sein de l'université.

La proposition sur les Enseignements Hors Maquettes 2023-2024 est adoptée à l'unanimité.

- **Modifications des M3C (Modalités de contrôle des connaissances et des compétences)**

Patrice BONNET : (cf. présentation en Annexe 5)

Comme chaque année nous devons faire repasser aux votes les M3C. Ce sont des cadrages de niveau 2 de la composante qui s'appuient sur le cadrage de niveau 1 à l'échelle de l'établissement.

Pascale BRANDT-POMARES : ChatGPT est une nouveauté qui ébranle quelque peu la communauté académique. L'idée que les évaluations puissent être réalisées par une machine est problématique. L'usage du numérique et la recherche d'information prend une autre dimension quand des informations peuvent être constituées de toutes pièces par un robot. Nous ne pouvons pas l'exclure des pratiques et des usages, mais nous devons en tenir compte dans l'accompagnement des apprentissages. Interdire ChatGPT sans se préoccuper des évolutions possibles en termes d'usages, dans la manière de travailler et donc d'apprendre serait dommageable : nous passerions à côté des missions qui sont les nôtres. L'utilisation de la calculatrice en mathématiques avait fait débat, mais cette dernière donne des résultats justes ce qui n'est pas toujours le cas de ChatGPT.

Une table ronde sur le sujet se tiendra pendant la Journée de la Pédagogie organisée par le CIPE le lundi 26 juin prochain sur le site d'Aix. Une autre table ronde est organisée dans le cadre de la conférence EIAH (Environnements Informatiques pour l'Apprentissage Humain) le 15 juin prochain.

Frédéric LETERME : Des outils de contrôle sont-ils prévus, comme les outils anti-plagiat qui permettent de vérifier les occurrences ?

Pascale BRANDT-POMARES : Il y a toujours un délai entre ces évolutions et les outils qui en permettent le contrôle ; ils sont constamment défiés par de nouvelles avancées technologiques. La réflexion qu'il nous faudrait mener : dans certains domaines tous les documents sont autorisés pour les évaluations ; ChatGPT pourrait l'être également mais pour quel usage ? Apprendre à nos étudiants, dans une démarche de responsabilisation, à vérifier ce que ChatGPT avance. Ne pas l'interdire mais apprendre à l'utiliser ; ne pas être amené à en faire un usage frauduleux mais à en faire référence comme toute autre source d'informations.

Véronique AUGÉ : Absolument. Cela nous oblige à repenser notre façon d'enseigner et d'évaluer. Plutôt que d'interdire un outil qui fera de toutes façons partie de notre vie, réfléchir à comment l'intégrer et travailler avec. Nous aurons effectivement besoin d'échanger ensemble sur le sujet.

Valerie MUNIER : La formulation laisse la possibilité d'en faire un usage intelligent ; nous pouvons soumettre la modification des M3C sous réserve que la formulation définitive reste dans le même esprit.

Pascale BRANDT-POMARES : Toutes les composantes ont été consultées. Le dernier mot sera pour la DAJI afin que ce soit conforme aux usages juridiques.

Isabelle ARTIGUES : Pourquoi est-il précisé « expressément autorisée » ? Le fait de le citer comme source au même titre que les autres ne serait-il pas suffisant ?

ChatGPT est bon pour proposer des plans : nous ne saurons jamais si un étudiant s'est fait aider pour élaborer son travail. Par ailleurs, il me semble que ChatGPT refuse de donner des références bibliographiques ; or nous demandons à nos étudiants que toute idée soit référencée. Donc, pour l'instant, je ne vois pas de problèmes à autoriser l'utilisation de ChatGPT.

Valérie MUNIER : ChatGPT peut donner des références et même en inventer.

Pascale BRANDT-POMARES : A ce stade nous interdisons son utilisation au même titre que nous interdisons l'aide d'un tiers lors d'un devoir maison. Ceci pour affirmer que l'évaluation doit porter sur le travail de l'étudiant. L'enjeu est d'évaluer la production et le travail de l'étudiant. Si le recours aux documents est autorisé dans certaines disciplines et certaines pratiques pédagogiques, le recours à ChatGPT doit pouvoir l'être de la même manière. Mais là où aucun document et aucune aide extérieure ne sont autorisés, ChatGPT ne l'est pas non plus. La difficulté réside dans la possibilité de le vérifier.

Isabelle ARTIGUES : A titre personnel, j'ai eu une excellente présentation par un étudiant de M1 qui a montré en direct ce qu'il faisait avec ChatGPT pour générer un texte dont il avait besoin, pour ensuite le modifier.

Pascale BRANDT-POMARES : Dans ce cas l'outil était expressément utilisable puisque cela faisait partie de la démarche pédagogique. Tout dépend de l'usage que l'on en fait.

Isabelle ARTIGUES : Dans ce cas, faisons travailler les étudiants dans une salle sous surveillance.

Pascale BRANDT-POMARES : Tout-à-fait. L'évaluation des M3C couvre tout le champ des évaluations. La réflexion porte sur le fait que ChatGPT puisse être utilisé ou ne pas l'être en fonction de ce qui est évalué et de ce que l'enseignant souhaite évaluer.

La question de l'évaluation n'est pas nouvelle ; elle a une dimension discriminante puisque les enfants qui peuvent se faire aider à la maison n'ont pas les mêmes chances que ceux qui ne peuvent pas se faire aider.

Marie-Laure BARBIER : Il faut distinguer les textes officiels auxquels nous pouvons nous référer et les pratiques pédagogiques de chacun. Je trouve que cette solution permet la liberté des approches pédagogiques. Nous pouvons interdire l'utilisation du ChatGPT dans son travail par ce texte ou au contraire l'autoriser. Nous pouvons penser aux logiciels qui permettent de visualiser l'historique de la génération du texte. C'est un très bon matériel pour orienter les regards des enseignants, des futurs enseignants que nous formons sur le processus et non pas sur le produit fini. Si nous autorisons complètement ChatGPT, les formateurs qui souhaiteront interdire l'utilisation pour telle ou telle raison pédagogique légitime ne pourront pas le faire. Je trouve que ce texte est précautionneux des usages de chacun.

Pascale BRANDT-POMARES : Lorsque Google et Internet sont arrivés dans la sphère de l'éducation nous avons aussi des questionnements, notamment sur l'utilisation des bons mots-clés pour lancer une recherche. L'IA est un outil qui va permettre de travailler plus vite sur certains points ; tout dépendra de la manière dont on pose les « bonnes questions » à ChatGPT pour générer le texte souhaité. C'est une compétence qu'il faudra aider à développer chez nos étudiants : savoir bien poser les questions.

Nathalie MIKAILOFF : Notre ambition est plutôt de responsabiliser les étudiants. Nous avons testé ChatGPT sur certains sujets de composition. Cela donne des copies très étranges qui « fleurissent » cette année. Nous avons pensé dans notre parcours à modifier certaines modalités d'évaluation pour privilégier l'argumentation orale à partir de références scientifiques et ne pas évaluer les compétences lors de tests sur table qui infantilisent un peu et surtout créent des tensions entre ceux qui jouent le jeu du test et ceux qui usent de leur téléphone.

Pascale BRANDT-POMARES : Merci pour ce retour d'expérience extrêmement éloquent.

La proposition sur les modifications des M3C (Modalités de contrôle des connaissances et des compétences) est adoptée à l'unanimité.

5. Recherche et innovation

- **Bilan annuel des mobilités des étudiants et des enseignants**

Anaïs TREMEGE : (cf. présentation en Annexe 6)

Valérie MUNIER : Merci pour ce bilan qui montre la forte dynamique à l'international de l'Inspé.

Pascale BRANDT-POMARES : Il s'agit d'une volonté politique de développer ces mobilités. En partant de loin nous avons réussi à augmenter leur nombre (entrantes et sortantes). Il nous a fallu prendre en considération toutes les situations qui demandaient une organisation et un suivi extrêmement méticuleux et très précis. Maintenant cela porte ses fruits et permet de faire partir nos étudiants. Si nous parvenions à faire en sorte que tous les étudiants qui passent par l'Inspé bénéficient d'une mobilité nous atteindrions un objectif très important. Dans la formation d'un futur enseignant ou d'un futur professionnel de l'éducation, d'avoir pu se confronter à un autre système éducatif, prendre de la distance avec ce qu'il connaît au sens propre et au sens figuré est un élément très important.

C'est ce qui a prévalu à tout le travail réalisé en amont de la création de UNI-T et je tiens à féliciter toutes celles et ceux qui y participent.

- **Campagne accueil enseignants chercheurs invités 2024**

Anaïs TREMEGE : (cf. présentation en Annexe 7)

Jérémy CASTERA : Il y a aussi un enseignant-chercheur qui doit venir sur des fonds de Corée du Sud pour l'année.

6. Questions diverses

Nicolas FLAVIER : A la rentrée le CI se réunit à nouveau et le COSP ne sera pas encore élu. Est-ce qu'il y aura une nouvelle réunion du Conseil Consultatif avant le prochain CI ?

Pascale BRANDT-POMARES : C'est pour cette raison que nous ne sommes pas extrêmement formels sur la temporalité. A priori cela peut être le dernier Conseil Consultatif. Si nous mettons en place les instances avec des élections en octobre, il n'y aura pas de CCI en septembre.

Nicolas FLAVIER : Concernant les invités au COSP : les organisations syndicales dont je fais partie pourront y être conviées ?

Pascale BRANDT-POMARES : Je n'y vois aucun inconvénient. Les organisations syndicales participent largement à la réflexion prospective. Tous nos échanges ont été extrêmement constructifs. Il est important d'avoir des organisations syndicales constituées avec lesquelles nous pouvons interagir.

Nicolas FLAVIER : Je voudrais préciser aussi que dans les organisations syndicales des futurs enseignants que vous formez sont présents (à part les personnels de l'Inspé).

Pascale BRANDT-POMARES : Justement, il faut organiser des rencontres en dehors des instances avec ces organisations pour avoir une forme de représentation ; le COSP est très limité en nombre de participants et encadré par les textes législatifs.

Merci à tous les participants du CCI.

Il n'y a pas d'autres questions diverses.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 16h50.

ANNEXES

Annexe 1 : Partenariats - Bilan des conventions 2022-2023

Nos partenaires



Nos partenaires



Nos partenaires



Nos partenaires

- International**
- Lycées français
 - Géorgie, Arménie - Convention signée
 - Ontario - en cours
 - Singapour - renouvellement
 - Mobilités Erasmus :
 - Luxembourg, Göteborg - en cours
 - Projet UNI-T (Academy avec l'Université Libre de Bruxelles, la Sapienza à Rome, l'université d'Athènes et l'Université de Tubingen) – Convention signée
 - National Institute of Education de Singapour
 - Accueil d'une délégation en avril 2023 pour finaliser la signature - premières mobilités pour des étudiants français prévues pour février 2024 et premiers accueils d'étudiants Singapourien en mai 2024
 - CRFPE de Dakar
 - OMEP – organisation mondiale pour l'éducation préscolaire

Focus sur un partenariat

Développer et soutenir l'engagement associatif de nos étudiants...

- Création de Bde Inspé
 - Avignon, Aix et Marseille
- Bonus engagement étudiant (M1)
 - Une activité bénévole dans une association externe à AMU
- UE3 « Engagement associatif »
 - Valoriser cet engagement en créditant les ECTS corrélatifs

Focus sur un partenariat



Le cas de L'Afev (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville) conventionnée avec AMU

- Le mentorat lycéen, à distance, accompagnement vers la lecture (5-7 ans)

Dans le cadre de l'UE3 « Engagement associatif » proposée au S1 (M1)

Attendus	Niveau	ECTS
A1 Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique	2	1
A6 Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)	2	1
A7 Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)	2	1

Projet de convention spécifique Afev / Inspé

Focus sur un partenariat



Réflexion sur l'évaluation des étudiants : Afev / UE 3

- Questionnaire (Afev)
- Participation à la formation proposée par l'Afev (3h)
- Présence et régularité de l'engagement (20h)
- Variété des actions menées (Afev / UE 3)
- Ecrit réflexif en fin de période (UE 3)

Annexe 2 : Contrat d'objectifs et de moyens 2024 - 2028



Contrat d'objectifs et de moyens vers l'accréditation 2024

- COM : contrats d'objectifs et de moyens = outils de pilotage mis en place par l'Université pour le prochain contrat d'établissement
- Démarche : chaque composante rédige un document présentant les projets, ainsi que les moyens mobilisables et nécessaires pour les déployer de façon pluriannuelle
- Enjeux : attribuer aux composantes des budgets en fonction des stratégies



Suivi du Contrat d'objectifs et de moyens

- Rencontre avec la vice-présidence formation le 3 mai 2023
- Renvoi du COM avec les ajustements et précisions demandées pour signature Président d'AMU / Directrice de l'Inspé
- Renvoi du fichier de collecte de demande de moyens avant le 30 juin pour budget primitif 2024
- Perspectives : suivi annuel du COM durant le contrat d'établissement (24-28)
 - nécessité d'intégration d'indicateurs

Annexe 3 : Dossier d'accréditation 2024

Calendrier prévisionnel

- Début octobre 2023 : envoi du dossier d'accréditation, de ses annexes et des maquettes de formation avec l'avis et les délibérations des instances, effectué par le recteur de la région académique, accompagné de son avis
- Novembre 2023 – mars 2024 : réunions de dialogue avec les ministères
- Courant année 2024 : présentation au CNESER en même temps que l'ensemble de l'offre de formation de l'établissement porteur

2) Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE

Texte d'orientation stratégique issu collégalement de la direction de l'INSPE, des partenaires universitaires et de l'académie :

- bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre lors de la période écoulée,
- axes stratégiques retenus pour la période d'accréditation à venir,
- partenariat et gouvernance mis en place entre l'INSPE, les établissements et le rectorat dans le cadre de cette stratégie.

3) Présentation de l'offre de formation

- 3.1 Périmètre
- 3.2 Déploiement des formations
- 3.3 Place de la recherche
- 3.4 Continuum de formation
- 3.5 Partenariats
- 3.6 Fiches formation des mentions de master MEEF (modèle joint à ce dossier)

4) Budget de projet

Principes retenus pour la construction du budget de projet. Analyse des budgets de projet antérieurs et de leur évolution.

ANNEXES

- **Annexe 1** : indicateurs
- **Annexe 2** : tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1^{er} degré
- **Annexe 3** : tableau du budget de projet actualisé
- **Annexes autres** : convention de partenariat, cadrage du mémoire, etc.

ANNEXE 2 tableau temps global de formation MEEF 1er degré_VF

MINISTÈRES ÉDUCATION JEUNESSE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE	Ventilation du temps global de la formation master MEEF premier degré Année universitaire 2022-2023				
	Intitulé des enseignements	Nombre d'heures*	% du temps global de la formation	Nombre d'heures* assurées par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire	Part en % assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire
Cadre de référence et enseignement des savoirs fondamentaux			#DIV/0!		#DIV/0!
			#DIV/0!		#DIV/0!
			#DIV/0!		#DIV/0!
			#DIV/0!		#DIV/0!
			#DIV/0!		#DIV/0!
	Total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Polyvalence et pédagogie générale			#DIV/0!		#DIV/0!
			#DIV/0!		#DIV/0!
			#DIV/0!		#DIV/0!
			#DIV/0!		#DIV/0!
			#DIV/0!		#DIV/0!
	Total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles			#DIV/0!		#DIV/0!
			#DIV/0!		#DIV/0!
			#DIV/0!		#DIV/0!
			#DIV/0!		#DIV/0!
			#DIV/0!		#DIV/0!
	Total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Contexte propre et innovations pédagogiques			#DIV/0!		#DIV/0!
			#DIV/0!		#DIV/0!
			#DIV/0!		#DIV/0!
			#DIV/0!		#DIV/0!
			#DIV/0!		#DIV/0!
	Total	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Total pour la mention	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	

Quelques points d'ancrage politique Inspé

Une formation universitaire professionnelle ...

1. Un ancrage universitaire fort assurant une articulation recherche-terrain-formation

- Un adossement fort à la recherche se structurant autour du projet PIA 3 AMPIRIC
- Une interdisciplinarité indispensable aux formations de l'Inspé

2. Une formation répondant aux grands enjeux sociétaux

- Laïcité, à égalité fille/garçon, valeurs de la République, droits et obligations des fonctionnaires
- Inclusion et scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ; **accessibilité pour tous**.
- Accompagnement au plus près des élèves : dimensions de la **psychologie de l'enfant et de l'adolescent** ainsi que les **processus d'apprentissage**.
- Enjeux de la transition écologique** dans une perspective ancrée dans l'ensemble des dimensions du développement durable
- Numérique** : éducation par et au numérique

3. Une organisation de la formation intégrant les différentes dimensions du métier

- Le mémoire, une production intégratrice structurant les deux années de formation de master
- Un ancrage dans le terrain par une alternance intégrative
- L'internationalisation

4. Une projet partenarial renforcé

 **UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE**
Une formation universitaire professionnelle ...

... Centrée sur le parcours de l'étudiant

1. L'accompagnement au développement et au suivi des compétences : l'approche par compétences

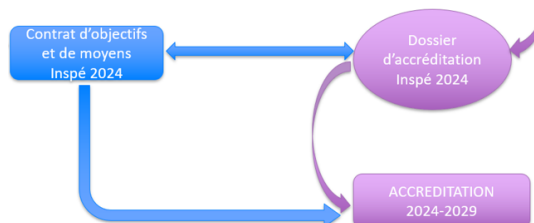
2. Un accompagnement s'inscrivant dans un continuum

- En amont des masters MEEF au sein des licences
 - ✓ en proposant des UE PROMEEF qui constituent une offre d'UE sur les deux dernières années de licence.
 - ✓ en s'engageant dans la création d'un parcours de licence innovant « Education et apprentissages à l'école primaire ».
- En participant à la formation des stagiaires lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation (DIU).
- Une mission de formation continue tout au long de la vie en partenariat étroit avec l'EAFIC
- La formation des enseignants d'Aix-Marseille Université, avec le Centre d'innovation pédagogique et évaluation (CIPE) visant à accompagner, développer, et valoriser les compétences pédagogiques des enseignants, enseignants-chercheurs et chargés de cours.

3. Accessibilité, adaptation des rythmes et personnalisation des parcours

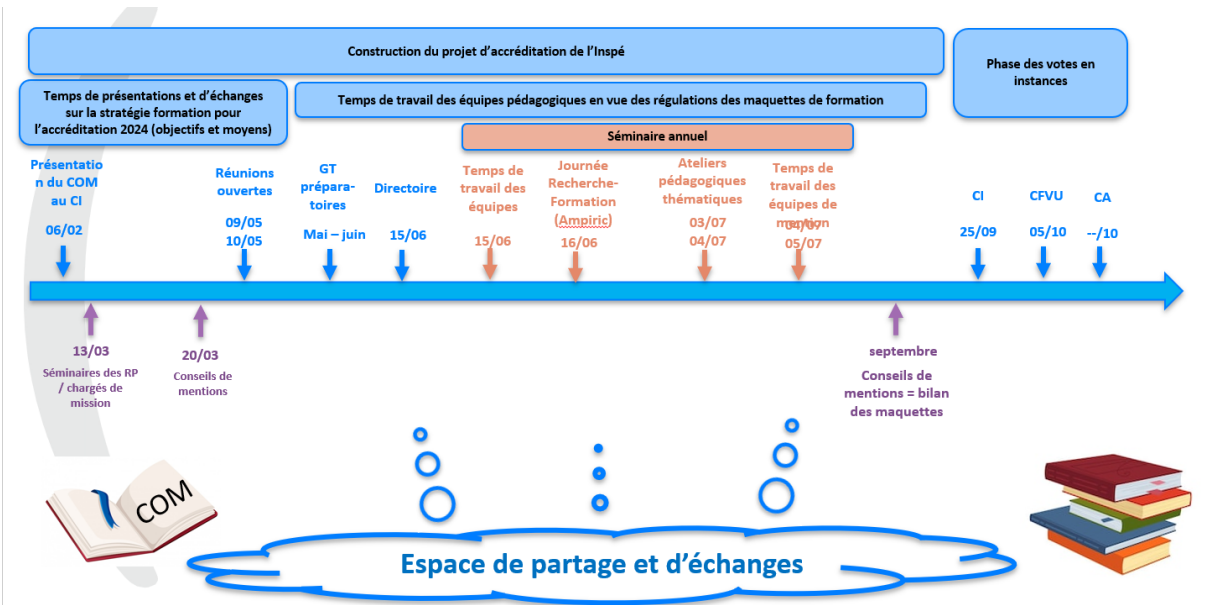
- Une accessibilité aux formations s'est développée depuis plusieurs années permettant la prise en compte des contraintes rencontrées par les étudiants en s'inscrivant dans la politique socialement engagée de l'Université : PPES ; RSE ...
- Les maquettes proposent des espaces destinés à l'innovation et la spécificité de l'Inspé d'Aix-Marseille, par l'intégration d'UE à choix.
- Dispositifs de sécurisation du parcours individuel de l'étudiant

Stratégie de construction collective de l'accréditation 2024



Démarche :

- Proposer un document de travail de politique d'engagement de l'Inspé dans l'accréditation (Contrat d'objectifs et de moyens)
- Impliquer l'ensemble des enseignants dans l'appropriation et la construction des différentes dimensions du COM en lien avec le dossier d'accréditation
- Collecter les propositions d'enrichissement, les questions
- Proposer des déclinaisons par mention, parcours pour enrichir/ajuster les maquettes de formations



Annexe 4 : Enseignements Hors-Maquettes 2023-2024

Rappel sur le cadre réglementaire :

Eligibilité au dispositif des EHM :

- les enseignements ou activités d'accompagnement pédagogique en présentiel ou à distance qui ne sont pas prévus dans la maquette du diplôme (hors maquette);
- à l'attention d'étudiants en formation initiale;
- non valorisés en ECTS et ne donnant pas lieu à évaluation.

L'enveloppe EHM de chaque composante est fixée à 1 % du montant total des heures d'enseignement effectivement dispensées par la composante ;

L'enveloppe EHM est incluse dans l'enveloppe globale des heures complémentaires affectée à la composante ;

Les EHM financés par un dispositif spécifique, « Loi ORE » et « Amidex » notamment, ne rentrent pas dans ce calcul.

Enseignements hors maquettes "CLASSIQUES"		HETD	dont nombre d'heures d'EQS	dont nombre d'heures de Cours (en HETD)
<i>Indiquer l'intitulé de l'enseignement ou de l'activité d'accompagnement pédagogique</i>	<i>Formations concernées</i>			
Enseignements aux premiers secours	Etudiants se destinant au professorat des écoles Formateurs désireux de conserver leur certification SST (parcours Conception et Management de Formation en Hygiène et Sécurité et Développement ; mention 4 Pratiques et Ingénierie de la Formation).	140,00		140,00
Formations culturelles (chorales, manifestations culturelles)	Tous les parcours de Master MEEF	100,00		100,00
S/Total :		240,00	0,00	240,00
Enseignements hors maquettes "LOI ORE"				
<i>Indiquer l'intitulé de l'enseignement ou de l'activité d'accompagnement pédagogique</i>	<i>Indiquer les formations concernées</i>			
S/Total :		0,00	0,00	0,00
Enseignements hors maquettes "AMIDEX"				
<i>Indiquer l'intitulé de l'enseignement ou de l'activité d'accompagnement pédagogique</i>	<i>Indiquer les formations concernées</i>			
Parrainage et mentoring des étudiants dans le cadre de la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Master MEEF toutes mentions	250,00	250,00	
S/Total :		250,00	250,00	0,00
TOTAL :		490,00	250,00	240,00

Annexe 5 : Modifications des M3C (Modalités de contrôle des connaissances et des compétences) 2023-2024

→ page 2 en lien avec le redoublement en master

Le redoublement en master **MEEF** n'est possible qu'une seule fois durant le cycle d'étude, en première ou deuxième année, sur décision du jury ~~(demande expresse auprès du responsable de parcours)~~. Les étudiants ne validant pas l'ensemble des ECTS au cours d'une année de master seront informés à la suite de la tenue du jury de l'autorisation ou pas de pouvoir redoubler.

→ page 5 : précision concernant l'obligation d'assiduité en stages

2.D Obligation d'assiduité

Les étudiants inscrits dans un master sont soumis à une obligation d'assiduité concernant la présence à toutes les activités pédagogiques (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, enseignements à distance, enseignements mobilisant les outils numériques, séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle, projets individuels ou collectifs et examens) faisant partie du cursus. Les stages faisant partie intégrante de la formation sont obligatoires et sont soumis également à l'obligation d'assiduité.

Seuls les étudiants bénéficiant du régime spécial d'études et les étudiants bénéficiant d'un aménagement concernant l'assiduité dans le cadre d'un Projet Personnalisé d'Études Supérieures (PPES) ne sont pas tenus d'être assidus à l'ensemble de la formation sur toute ou partie de la formation. En revanche, les stages ne pourront pas faire l'objet de dispense d'assiduité mais d'aménagement en termes d'organisation au cours de l'année.

→ page 6 : précision sur l'évaluation en contrôle continu intégral et sur les absences

3.A) Absence à une évaluation de contrôle continu

Toute absence doit être justifiée (certificats médicaux notamment) auprès des bureaux de la formation des sites de l'Inspé dans un délai de 5 jours ouvrés. Ce délai court à compter de la date à laquelle l'absence a été constatée.

Une **absence injustifiée** en formation (cours, stage, etc.) et/ou lors d'une activité d'évaluation (formative et/ou certificative) dans le cadre du contrôle continu intégral (CCI), entraîne le statut défaillant dans l'UE concernée. Dans le même esprit, des retards importants (plus de 15mn) et/ou répétés (+ de 3 fois) qui amputent la formation sont de nature à obérer la construction des connaissances et compétences attendues au terme de la formation et remettent en cause la qualité de l'assiduité ; ainsi dans les cas avérés faisant l'objet d'un rapport circonstancié de l'enseignant. La commission pédagogique Le jury d'année peut appliquer le statut défaillant à l'UE concernée entraînant la non validation du semestre.

Les absences déclarées comme justifiées, en formation (cours, stage, etc) et ou lors d'une activité d'évaluation (formative et/ou certificative) ne doivent cependant pas obérer le suivi et l'évaluation continue de l'étudiant par l'équipe pédagogique de chaque.

Dans le cas d'une **absence justifiée lors d'une activité d'évaluation**, il convient que l'enseignant en charge de l'évaluation se rapproche du responsable de parcours et/ou d'option. Ce dernier doit alors proposer à l'étudiant, en concertation avec l'équipe d'enseignants de l'(des) UE(s) une nouvelle situation d'évaluation, permettant d'identifier le niveau d'acquisition de ou des attendus de l'étudiant.

En revanche, si le nombre d'absences justifiées ne permet pas à l'équipe pédagogique le suivi de formation de l'étudiant et son évaluation continue de l'étudiant, tel que prévu dans les modalités d'évaluation de chaque UE, et si les absences ne peuvent incomber à aucun dispositif d'accompagnement (RSE, PPES), le statut de défaillant est affecté à l'UE entraînant l'invalidation du semestre et par conséquent à l'année. Aucunne principe d'interaction de résultats entre semestre ne pourra être appliquée en commission de régulation et en jury.

→ page 7 : stages facultatifs

5. Stages facultatifs

Par ailleurs, les étudiants ont la possibilité de faire des stages facultatifs, obligatoirement accompagnés d'une convention. Ces stages font l'objet d'une validation préalable par le responsable de formation et peuvent être intégrés par les étudiants au sein des productions intégratives d'évaluation, dont le mémoire, de manière à valoriser les compétences mobilisées au cours des activités facultatives. d'une évaluation non créditée sous la forme d'une UE supplémentaire.

→ page 5 : nouvel ajout réglementaire à l'échelle de l'établissement

La validation des attendus peut articuler présentiel, accompagnement personnalisé, formation localisée en milieu scolaire, formation à distance, etc. Les productions déposées sur l'e-portfolio privilégient l'ancrage sur les situations professionnelles rencontrées au cours des stages.

L'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle (ChatGPT ou autre) lors de la production de travaux de toute nature est considérée comme une fraude passible de poursuite disciplinaire, à moins qu'elle ne soit expressément autorisée. Dans ce cas, elle devra être explicitement mentionnée, comme n'importe quel emprunt ou citation d'une source externe.

Annexe 6 : Les mobilités à l'Inspé - Bilan 2022/2023

Les mobilités entrantes : étudiants

5 étudiants ont été accueillis pour **un semestre** d'étude à l'Inspé au cours de l'année universitaire:

- 3 étudiants suisses financés par le Swiss Mobility Program (parcours PE et EPS)
- 2 étudiants financés par le programme Erasmus+ dans le parcours PE (Université Complutense Madrid)

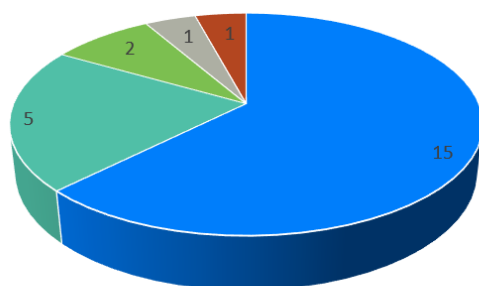
32 étudiants ont été accueillis pour des **mobilités courtes** :

- 10 étudiants de l'Université de Bucarest (Roumanie)
- 11 étudiants dans le cadre du projet avec HP Freiburg (Allemagne) financés par le DAAD
- 11 étudiants de Hochschule für Musik und Theater Hamburg (Allemagne) financés par OFAJ

Les mobilités entrantes : personnels académiques

Accueil de **24 enseignants et enseignant-chercheurs** en 2022/2023

Sources de financement des mobilités enseignantes



Zone de traçage **Destinations** : Canada, Liban, Roumanie, Maroc, Allemagne, Brésil, Danemark, Italie.

■ Erasmus+ STT/STA ■ FIR ■ DAAD ■ AUF ■ Université d'origine

Les mobilités entrantes : personnels académiques

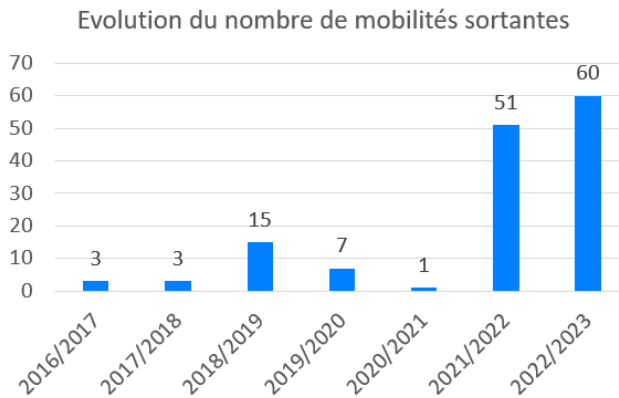
Accueil de **10 formateurs de la formation professionnelle** du Gabon dans le cadre d'un parcours spécifique adossé au Master MEEF Mention 2 second degré parcours enseigner en lycée professionnel + stage de pratique accompagnée dans un établissement d'enseignement professionnel.

Programme financé par la Banque Africaine du Développement.



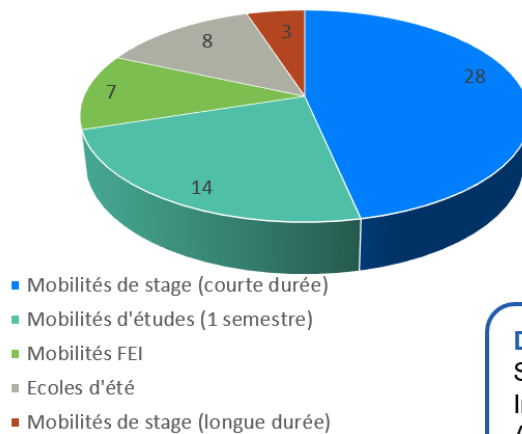
Les mobilités sortantes en 2022/2023 : étudiants

Augmentation continue du nombre de mobilités sortantes : **60 mobilités**



Les mobilités sortantes en 2022/2023 : étudiants

Diversification des types de mobilités



Destinations: Italie, Arménie, Allemagne, Suisse, Danemark, Espagne, Comores, Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Géorgie, Arménie, Sénégal, République Tchèque, etc.

Les mobilités sortantes en 2022/2023 : étudiants

- La majorité des étudiants ayant ou souhaitant réaliser une mobilité sont issus de la **Mention 1** 1^{er} degré et **des parcours de langue** (notamment programme France Education International).
- Consolidation des mobilités d'études (allocation de la quasi-totalité des places prévues dans nos accords Erasmus+).
- **Les mobilités courtes de stage** restent les plus attractives.
- **Nouveaux accords développés** sont attractifs :
 - Ecole Française du Caucase (Géorgie)
 - Centre Régional de Formation des Personnels de l'Education (Rufisque)

Les mobilités sortantes en 2022/2023 : personnels académiques et administratifs

61 mobilités (60 mobilités académiques et 1 mobilité d'un personnel administratif)

- 5 mobilités financées par Erasmus+
- 4 mobilités financées par le Plan de Mobilité Sortante (PMS) de l'université
- Financement sur projets de recherche ou Erasmus+

Activités réalisées lors de la mobilité :

- Encadrement d'étudiants
- Participation/communication dans des colloques
- Développement professionnel
- Mise en réseau

Destinations : Canada, Belgique, République Tchèque, Liban, Roumanie, Maghreb, Allemagne, Grèce, Thaïlande, Suisse, Portugal, Royaume-Uni, Vietnam, Pologne, etc.

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration

Financement des **mobilités individuelles courtes**

- ⇒ Facilité par le projet Teacher Academy UNI-T
- ⇒ Développement des mobilités dans le cadre des Programmes Intensifs Hybrides (BIP) proposé par CIVIS
- ⇒ Plan de mobilité sortante d'AMU

Recherche de lieux de stage bilingue pour nos étudiants qui souhaitent des **expériences pédagogiques en langue anglaise**

- ⇒ Recherche de nouveaux établissements d'accueil pour des mobilités de stage

Intégration de l'expérience à l'étranger avec le parcours de formation de l'étudiant

- ⇒ Poursuite de la communication avec les formateurs et les responsables de parcours
- ⇒ Poursuite du développement d'une fiche de liaison avec tous les acteurs de la mobilité (enseignants, Pôle Formation et Pôle RCIE)
- ⇒ Prise en compte du travail d'accompagnement des formateurs d'un étudiant en mobilité (2 HTD)

Difficulté à identifier les personnels en mobilité entrante

- ⇒ Communication au PRCIE afin de permettre de les intégrer dans une politique internationale de l'Inspé et de soutenir les demandes de financement demandées

Perspectives année universitaire 2023/2024

De nouveaux projets de mobilité pour 2023-2024 :

- Accueil de **4 étudiants en mobilité d'études** (Suisse, Espagne et Allemagne) au 1^{er} semestre au sein des parcours PE et PEI
- Accueil **de 3 chefs de travaux gabonais** pour 3 mois
- **8 étudiants** de l'Inspé partiront pour des mobilités d'études au premier semestre 2023
- **3 étudiants** sélectionnés pour être assistant de langue française à l'étranger par France Education International

Perspectives année universitaire 2023/2024

De nouveaux accords en cours de conclusion :

- Convention de partenariat pédagogique avec l'**Ecole Française de Singapour** (IFS)
- Accord interinstitutionnel Erasmus+ avec l'**Université de Cagliari** (Italie)
- Accord de coopération internationale avec **Pädagogische Hochschule Freiburg** (Allemagne)

Poursuite du projet pilote avec l'Ontario :

- **6 inscriptions** à l'Ordre des enseignants à ce jour

Ouverture du parcours PE bilingue (STarLing) à la rentrée 2023 financé dans le cadre de l'AAP Multilinguisme d'Amidex



Annexe 7 : Campagne accueil enseignants chercheurs invités 2024

Campagne d'accueil enseignant-chercheur invités 2024

Une seule demande reçue pour l'année 2024.

Candidature de **M. TUONG Duy Hai** de l'Université d'Education d'Hanoi (Vietnam) dans le cadre de la coopération en cours avec le réseau UNITWIN « Formation des enseignants et éducation pour le développement durable » porté par l'Inspé.